



Demande de passeport à remplir à **l'encre noire et en majuscules**



Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h45

Le vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 15h45

Présence obligatoire du demandeur

Pièces obligatoires pour chaque dossier :

- 1 formulaire CERFA à compléter
- 1 photo d'identité récente **(-6 mois)** sans lunettes, front et cou dégagés
- 1 justificatif de domicile **à votre nom (-6 mois)** : EDF, téléphone fixe, portable ou les derniers impôts
- timbres fiscaux : 17€ pour les moins de 15 ans ; 42€ de 15 à 17 ans ; 86€ pour les majeurs



Service état civil

Téléphone : 03.29.89.15.11

Mail : etatcivil.mairie@saintmihiel.fr

Documents à fournir selon votre situation :

1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte ou vol	Femmes mariées	Mineur	Personnes hébergées ou sans justificatif de domicile à leur nom
*acte de naissance de moins de 3 mois ou carte d'identité en cours de validité (original)	*ancien passeport à redonner *photocopie du passeport (page avec la photo) *carte d'identité en cours de validité (original)	*déclaration de perte ou de vol *carte d'identité en cours de validité (original)	*copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois ou de l'acte de naissance de moins de 3 mois (livret de famille non accepté)	*carte d'identité (original) du parent demandeur *photocopie du livret de famille (page du couple + page de l'enfant) *autorisation parentale à compléter (intérieur droit du CERFA) *si divorce des parents : copie du jugement	* justificatif de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant *copie de la carte d'identité de l'hébergeant en cours de validité *attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois
			Femmes veuves		

Remarque :

Mise à jour du 31/01/2017

Le demandeur du passeport doit se présenter personnellement pour accomplir les formalités. **Si le demandeur est mineur**, il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale. Les empreintes digitales des enfants de moins de 12 ans ne sont pas recueillies. **Le mineur de plus de 12 ans** doit être présent et accompagné lors du dépôt de la demande **et** de la remise du passeport.